

<https://www.tendanceouest.com/actualite-411610-lisieux-mort-du-principal-stephane-vitel-...>

🕒 3 min read

Lisieux. Mort du principal Stéphane Vitel : ce que l'on sait de l'enquête

Vendredi 11 août, Stéphane Vitel, proviseur du collège Pierre-Simon-de-Laplace à Lisieux a été retrouvé mort dans le hall de l'établissement. Deux hommes de 17 et 19 ans ont été interpellés et mis en examen. Découvrez les nouveaux éléments de l'enquête.

- Lire aussi : [L'autopsie n'a pas pu déterminer les causes du décès](#)

Deux jeunes mis en examen

Deux personnes, un mineur de 17 ans et un majeur de 19 ans, ont été interpellées. Le plus jeune des deux s'était rendu avec sa mère au commissariat de police de Lisieux lundi 14 août. Il a reconnu ["s'être introduit par effraction dans l'établissement"](#) accompagné d'un jeune majeur. Ce dernier, ancien élève du collège, a été interpellé ce mercredi 16 août et placé en garde à vue. Les deux hommes, domiciliés à Lisieux, étaient alcoolisés.

L'enquête a permis d'établir que les deux individus n'étaient plus présents sur les lieux au moment où l'alarme a sonné et donc au moment où Stéphane Vitel s'est introduit dans le collège. Ces éléments ont été confirmés par les enquêteurs grâce à des vidéos retrouvées dans leur téléphone portable. Avant d'entrer dans l'établissement, ils disent avoir entendu des bruits qui ressemblaient à *"des coups"*.

Les deux hommes, au casier judiciaire vierge, ont été mis en examen pour intrusion dans l'enceinte d'un établissement scolaire et dégradation en réunion de biens d'utilité publique. Ils encourent jusqu'à sept ans de prison. Le juge d'instruction est saisi contre X du décès de Stéphane Vitel.

Meurtre ou mort naturelle ?

L'autopsie terminée lundi 14 août a permis de constater des lésions cutanées "assez minimes" sur l'ensemble du corps ainsi qu'un traumatisme crânien sur le côté gauche. "Les médecins légistes estiment que ces lésions ne sont pas la cause du décès", précise Joël Garrigue, procureur de la République de Caen.

- Lire aussi : [Une cellule d'écoute mise en place pour le personnel et les élèves](#)

A également été constaté un œdème pulmonaire associé à une pathologie cardiovasculaire qui n'aurait pas été traitée auparavant mais "qui ne faisait pas l'objet d'un traitement particulier". Des analyses supplémentaires sont en cours.

L'instruction judiciaire ouverte ce mercredi 16 août permettra de déterminer les circonstances du décès. Deux hypothèses sont avancées par le procureur de la République de Caen : "L'enquête permettra de savoir si ce décès est le résultat d'un meurtre ou de causes naturelles".

Le collège n'était pas équipé de vidéoprotection

Les investigations menées ont permis de révéler que le collège n'était pas équipé de caméras de vidéoprotection. "Je ne peux pas exclure la présence d'une tierce personne dans l'établissement" avance le procureur.

Le corps de la victime va pouvoir être remis à la famille.

Generated with Reader Mode